

La France politique

Michel Winock

La France politique

XIX^e-XX^e siècle

Édition revue et augmentée

Éditions du Seuil

ISBN : 978-2-02-124557-8
(ISBN : 978-2-02-035051-8 première édition)

© Éditions du Seuil, 1999, 2003

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Introduction

Le cas français

Il y a un cas français d'instabilité politique séculaire. Au point de se demander si la *crise* n'est pas un mode de fonctionnement normal. Les Français seraient en état de crise permanente, soit réelle, soit potentielle, comme si leurs mentalités et leurs institutions se montraient inaptes à la modération, au respect de la loi, au civisme.

Depuis la Révolution de 1789, l'instabilité politique et l'instabilité constitutionnelle ont été la règle. Même la V^e République, aux institutions approuvées en 1958 par 80 % des électeurs, est traversée d'« émotions » populaires – comme on disait jadis – qui menacent à échéances renouvelées ses fondements et inspirent le désir d'en changer encore.

Pour expliquer l'espèce de guerre endémique régnant entre les corporations et l'État, entre les Français eux-mêmes, certains ont fait l'hypothèse d'une explication ethno-psychologique, le « tempérament national ». Jules César à l'appui – que n'a-t-on répété *La Guerre des Gaules* ! –, on a mis cette instabilité au compte d'un atavisme celtique de division. Au XIX^e siècle, on a pris très au sérieux ce type d'interprétation. Bismarck expliquait la Révolution française par la victoire de la *gallicité* sur la *germanité*. C'était à peu près l'explication donnée par Ernest Renan à la défaite française de 1870-1871.

En fait, s'il est possible d'établir d'approximatifs « caractères nationaux », souvent au niveau du stéréotype (« les Français sont indisciplinés », « les Allemands sont travailleurs », etc.), ceux-ci, sous réserve de vérification, apparaissent plus

sûrement comme des conséquences de l'histoire plutôt que comme des déterminants originels de cette histoire. Le mélange des « races » est si constant et si grand en France que l'explication génétique n'a pas de sens. L'instabilité politique n'est pas un fait de nature, mais de culture. A ce sujet, on peut néanmoins avancer un paradoxe : c'est précisément l'hétérogénéité des composantes et la puissance des forces centrifuges de la France qui auraient imposé un État centralisé. C'est une idée que l'on trouve par exemple dans les *Conversations du Loir-et-Cher* de Paul Claudel : « Voyez le paradoxe ! Ce sont cependant ces Français, résidu de quarante peuplades hétéroclites et de trois ou quatre races disparates (car qu'y a-t-il de commun, je vous prie, entre un Flamand et un Basque, un Corse, un Alsacien...) qui, incessamment pressés, comprimés, remués et malaxés dans ce fond de chausse qu'est notre pays au fin bout de la péninsule européenne, ont cependant fait d'eux-mêmes ce que le monde voyait pour la première fois : une nation, un corps où l'esprit et la volonté pénétraient et dominaient la matière, quelque chose de si incorporé et de si fondu que notre République a pu prendre pour synonyme le magnifique titre de *Une et Indivisible*. »

Autrement dit, l'absence d'unité ethnologique, linguistique et autre aurait puissamment contribué à placer l'unité artificielle de la nation française sous la contrainte d'une centralisation précoce. Notre diversité d'origine aurait précipité la construction d'un appareil d'État puissant faute duquel il n'y eût point eu d'unité nationale.

Une autre explication, datant elle-même du XIX^e siècle, a voulu rendre raison de l'instabilité française par la lutte des classes. Outre que celle-ci n'a rien de spécifiquement français, elle a pour faiblesse (Marx observe la société industrielle du XIX^e siècle) de privilégier deux classes antagoniques – la bourgeoisie et le prolétariat – quand la majorité des Français pendant très longtemps et aujourd'hui de nouveau n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre de ces catégories sociales. La polarisation prédite par Marx entre les deux classes, au détriment des couches moyennes promises à l'extinction, ne s'est pas produite : aux anciennes classes moyennes indépendantes se sont substituées les classes moyennes salariées qui n'ont cessé d'affirmer leur poids dans la société.

On peut observer que le schéma de la polarisation sociale a permis en Grande-Bretagne, en Scandinavie et en d'autres pays, le modèle de la dualité politique : travaillistes/conservateurs, socialistes/libéraux... Mais ce ne fut pas le cas en France, où le Parti socialiste a été partie prenante d'un vaste ensemble, le parti républicain ou la gauche, dont la définition était donnée non par les divergences de classe mais par les affrontements idéologiques dus à la question religieuse. La vie politique française ne s'est pas constituée sur la base de la lutte des classes, mais sur l'enjeu représenté par l'héritage révolutionnaire : République ou monarchie, anticléricalisme ou cléricalisme, etc.

Tout le XIX^e siècle est plein de la réflexion sur la Révolution, c'est-à-dire sur un événement qui n'a été ni prévu ni voulu, mais dont le déroulement a provoqué des conséquences durables. Sans nous y arrêter longuement, notons ce modèle du *drame* : le style de notre vie politique est largement calqué sur l'antécédent révolutionnaire, sa manière comminatoire, emphatique, agressive, non seulement dans les discours mais dans les gestes, la manifestation violente, la barricade, la contestation de la démocratie représentative... Depuis 1789, chaque génération compte des groupes qui ne cessent de mimer ce style de l'excès et de la radicalité politique.

Plus important encore fut le divorce de caractère religieux occasionné entre Français par la Révolution – divorce qui a conféré son caractère sacré à la vie politique, empreinte de métaphysique. Longtemps, les Français se sont moins entre-déchirés sur leurs intérêts que sur la manière de croire ou de ne pas croire en Dieu. L'Assemblée constituante de 1789 n'avait pas programmé ce schisme ; elle n'avait pas déclaré la guerre à l'Église catholique, comme la révolution léniniste la déclarera à la religion orthodoxe. Mais deux philosophies étaient face à face qui se révélèrent, les circonstances aidant, dans l'incapacité d'une conciliation, d'un compromis. L'Église catholique a progressivement lié son sort à celui de la Contre-Révolution, tandis que la République s'est posée en contre-Église, avec sa religion propre, sa vérité propre. De cette guerre ont résulté deux cultures – c'est-à-dire deux systèmes de croyances, de fidélités, de

connaissances, transmis de génération en génération –, une culture catholique et une culture laïque et républicaine.

Cette rupture de l'unité spirituelle a hanté tous les penseurs politiques du XIX^e siècle. Pour eux, un régime politique stable, la cohésion sociale, devaient reposer sur une unité spirituelle. Les adeptes du courant contre-révolutionnaire, à la suite de Joseph de Maistre et de Louis de Bonald, jugeaient que cette unité spirituelle ne pouvait être offerte que par la religion ancestrale de la France, le catholicisme. A quoi leurs adversaires répliquaient par l'incompatibilité de cette religion avec le monde moderne, avec la connaissance scientifique; ils jugeaient qu'il fallait élaborer un autre ciment spirituel. Parmi ces auteurs, Auguste Comte a exercé une influence notable. Son idée était que le Moyen Age avait été une époque grandiose, une époque organique, cohérente, où l'harmonie du pouvoir politique et du pouvoir spirituel avait été réalisée. Mais les bases intellectuelles en étaient aujourd'hui complètement remises en cause. Il convenait donc de préparer une nouvelle époque organique, celle de la société industrielle, celle de l'*âge positif*. Une nouvelle religion devait y contribuer, celle de l'Humanité. Car, pour Auguste Comte, la religion – même dans l'âge scientifique et industriel – était un principe d'unité nécessaire, comme dans toute autre société. Allant jusqu'à déclarer : « l'ordre social demeurera toujours nécessairement incompatible avec la liberté permanente laissée à chacun [...] La tolérance systématique ne peut exister, et n'a réellement jamais existé. »

Cette affirmation d'un des philosophes les plus influents du XIX^e siècle montre à quel point l'idée d'unifier les esprits était forte en France, où précisément ils avaient cessé de l'être. Au fond, il s'agissait toujours du modèle catholique de la chrétienté – même si on l'avait inversé aux dépens de l'Église. Jules Ferry est resté marqué par cette influence comtiste. Pour lui, le catholicisme devait s'éteindre peu à peu, être remplacé par l'esprit positif, et l'on sait le rôle qu'il accordait à l'éducation pour instaurer une nouvelle harmonie, sur d'autres bases que la dogmatique romaine.

En attendant, la division des deux France, des deux cultures, est restée profonde. *Grosso modo*, sous la III^e République, les catholiques déclarés n'ont eu accès qu'exception-

nellement à des postes de ministres : la légitimité républicaine était fondée sur la laïcité. Inversement, le catholicisme, fortement organisé, appuyé sur une presse populaire et sur un réseau serré d'ordres religieux, d'édition, de fidèles influents, a continué à inspirer peu ou prou l'opposition à la République parlementaire et laïque. En un sens, la Révolution nationale du maréchal Pétain, en 1940, fut une revanche de la Contre-Révolution et de la Hiérarchie catholique – même si nombre d'esprits « républicains » y participèrent.

Le conflit des deux cultures s'est atténué sous la IV^e République, parce que celle-ci s'est fondée sur une nouvelle légitimité : celle de la Résistance et de la France libre, auxquelles de nombreux catholiques avaient participé, à commencer par le général de Gaulle et les fondateurs du Mouvement républicain populaire (MRP). Reste que la France a été durablement marquée par cette guerre de religion. Le pluralisme n'a longtemps été qu'un pis-aller, et non une doctrine revendiquée. La séparation de l'État et de la métaphysique, prônée par Charles Péguy, n'a jamais été aisée. À gauche, la théorie de la volonté générale et la condamnation jacobine des « factions » répondaient à l'univocité, à droite, de la vérité catholique et à l'antilibéralisme officiel du magistère romain.

Cet héritage idéologique a sans doute favorisé l'autre grand clivage né de la révolution bolchevique de 1917, et qui s'est aggravé, lui, sous la IV^e République, précisément au moment où le vieux conflit religieux s'atténuait. Une autre vérité dogmatique prétendant au monopole, un autre appareil hiérarchique capable de mobiliser les masses dans une ferveur religieuse : la France, plus que toute autre démocratie, accueillait le communisme et le stalinisme sans la défense que surent leur opposer les pays protestants. De sorte que le bipartisme qui pouvait exister ailleurs était difficile, voire impossible, en France, en raison de la puissance et de la nature du communisme, interdisant toute unité de la gauche dans les longues années de la Guerre froide. Majorité incertaine, alternance impossible, ce fut une des causes profondes de la fragilité de la IV^e République.

La culture politique française est une culture historique de guerre civile. Elle s'est élaborée non seulement sur des systèmes d'idées contradictoires, mais sur la mémoire d'évène-

ments dramatiques : les œuvres de la guillotine sous la Terreur, la répression des insurgés de la Commune de 1871, la Collaboration, l'Épuration, la guerre d'Algérie... Les Français ne cessent pas de régler des comptes avec leur histoire.

Dans ce style de vie politique dramatisée, parfois à l'extrême, les intellectuels sont loin d'avoir joué un rôle d'apaisement. Julien Benda écrivait, dans *La Trahison des clercs*, en 1927, qu'ils avaient pris à tâche d'« organiser les haines politiques » du siècle. L'extrémisme de gauche (dont Jean-Paul Sartre a été un des plus indiscutables symboles) comme l'extrémisme de droite (dont Charles Maurras fut le chef d'école) ont largement contribué à déprécier la démocratie pluraliste chez leurs pairs et leurs disciples. Les rares intellectuels qui ont prôné le réformisme, la modération ou la *Realpolitik* ont inmanquablement encouru le soupçon de faiblesse ou de trahison. L'abstraction du Bien a été préférée à toute démarche empirique, tantôt au nom de la Nation, tantôt au nom du Prolétariat, aujourd'hui peut-être au nom des « Exclus ».

Une deuxième série de facteurs explicatifs est plus sociologique. On la résumera d'une formule, sans doute trop abrupte et exagérée, mais éclairante : la France est en quête d'une société civile introuvable. Face à l'État centralisé, construit par la monarchie absolue, renforcé par la Révolution et l'Empire, la société est restée largement émiettée. A propos de l'Ancien Régime, Tocqueville notait déjà : « Le pouvoir central en France [au XVIII^e siècle] est déjà parvenu à détruire tous les pouvoirs intermédiaires, et entre lui et les particuliers il n'existe plus rien qu'un espace immense et vide... » La Révolution et l'Empire n'ont fait que renforcer la dualité d'un État puissant, doté d'une administration universelle, et de particuliers inorganisés, mal organisés, ou organisés en groupes corporatifs. Centralisme et individualisme ont formé un schéma durable de vie publique. Le citoyen a un comportement alternatif envers l'État : la grogne, la contestation, la révolte, mais aussi la demande toujours plus grande de sécurité économique et sociale. Il y a une pathologie française des rapports du citoyen et de l'État, car l'État est extérieur à la société ; le pouvoir politique et administratif ne semble pas émaner de la société, il constitue une

entité au-dessus d'elle. La crise politique révèle la contradiction : elle se nourrit de la protestation contre la contrainte étatique et de la protestation contre la faiblesse étatique.

La faiblesse de la société civile est particulièrement manifeste dans les affrontements sociaux où l'État est partie prenante. Le syndicalisme français, le plus pauvre d'Europe en effectifs, est en même temps volontiers le plus maximaliste. L'inaptitude à la négociation est patente de part et d'autre. D'un côté, un État autoritaire, une administration centralisée jalouse de ses prérogatives, de ses hiérarchies, de ses corps constitués, indépendante des citoyens, irresponsable devant eux, qui a pris l'habitude de trancher sur tout. En face, des syndicats divisés à l'extrême, incertains de leur base, incapables de mener une négociation jusqu'à son terme sans consulter les représentants hypothétiques de celle-ci qu'ils devraient être eux-mêmes par définition. Ici, un style de commandement impérieux ; en face, des commis syndicaux et autres qui compensent leur médiocrité représentative par un renfort de radicalité saisonnière.

Les crises répétées du secteur public confirment *ad nauseam* les méfaits de cette dualité délétère. L'État qui décide régulièrement des réformes sans concertation sérieuse avec les intéressés ; des individus isolés, mal défendus, regroupés sur le coup de l'émotion, sans représentativité crédible. Les instances de la concertation faisant défaut, c'est par la rupture, voire la violence, que les revendications s'élèvent. D'abord la grève, ensuite la négociation. Laquelle ne satisfait personne en fin de compte.

Les crises du monde paysan sont encore plus caricaturales. Il n'est guère de saison sans que les Français apprennent la révolte des éleveurs, des maraîchers, ou des producteurs de fruits : voies de chemin de fer détériorées, incendies de bâtiments publics, barrages de routes et d'autoroutes... Généralement, l'appareil d'État ne réagit pas, les gendarmes constatent les dégâts sans sévir. Il n'y a plus de paysans en France, mais la mythologie de la France paysanne entretient l'indulgence vis-à-vis des émeutiers de la campagne. Casser d'abord, en attendant que le gouvernement accroisse ses subventions. Chacun défend ses intérêts dans le mépris absolu des autres citoyens. Ici les cheminots, recordmen des jours de grèves, là

les pilotes de ligne d'Air Inter ou d'Air France, véritables privilégiés d'Ancien Régime effrayés par la perspective d'une nuit du 4 Août, là-bas les producteurs de fraises ou de choux-fleurs prêts à tout casser pour défendre le cours des primeurs... Le corporatisme est l'idéologie de base d'une nation qui a fait sa révolution contre les corporations, au nom de la volonté générale.

Peut-on noter néanmoins des signes d'évolution positive dans notre vie politique ? Le plus évident est l'avènement en France d'une pratique politique longtemps impraticable : l'alternance au pouvoir. L'année 1981 est de ce point de vue un tournant. Cette année-là, la gauche accédait au pouvoir exécutif et législatif sans trouble et sans remise en question des institutions. Jusqu'à cette date, les socialistes dans l'opposition avaient parlé de rompre avec le capitalisme : on ne parlait pas d'alternance, on rêvait encore de révolution. L'arrivée au pouvoir fut aussi le retour à la réalité. En peu de temps, on comprit qu'il n'y avait plus de projet *socialiste* : la gauche était vouée au *réformisme* et non au changement de régime. Du même coup, la règle naturelle de l'alternance en démocratie libérale fut définitivement affirmée. La gauche et la droite étaient engagées à concourir dans le cadre d'un régime commun – transformable, réformable, perfectible, mais commun. La première « cohabitation » de 1986, impensable dix ans plus tôt, confirmait l'évolution pacifique de la société politique.

La vie publique n'en reste pas moins fragile. A tout progrès de la pacification – dont la formule politique est l'alternance au centre – resurgit la menace d'une nouvelle radicalisation, d'extrême droite et d'extrême gauche. Comme si la culture de guerre civile renaissait chaque fois de ses cendres. Le chômage, et tout ce qui lui est attaché, l'exclusion, la délinquance, la xénophobie, explique sans doute les nouvelles radicalités de la société française. A moins que, toute conjoncture mise à part, ce ne soit justement les progrès de la pacification observés depuis une vingtaine d'années qui provoquent la montée en puissance des extrêmes, tant la culture du compromis, base même de tout régime démocratique, est étrangère à bon nombre de Français.

*

Cet ouvrage est composé principalement de textes publiés dans *L'Histoire* et quelques autres publications, et mis à jour. Les références en sont données en fin de volume. Nous n'avons pas supprimé les répétitions notables d'un article à l'autre, chacun d'eux pouvant être lu séparément, comme à l'origine.

Les Constitutions françaises

Constitution du 3 septembre 1791

Constitution du 24 juin 1793

Constitution du 5 Fructidor an III

Constitution du 22 Frimaire an VIII

Constitution du 18 Floréal an X

Constitution des 14 et 16 Thermidor an X

Constitution du 28 Floréal an XII (18 mai 1804)

Charte du 4 juin 1814

Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire du 22 avril 1815

Charte du 4 juin 1815

Charte du 9 août 1830

Constitution du 4 novembre 1848

Constitution du 14 janvier 1852

Constitution de 1875

État français (1940-1944)

Constitution du 27 octobre 1946

Constitution de 1958, modifiée en 1962

1

Genèses
du système républicain

Comprendre la vie politique française implique une remontée aux sources de notre histoire contemporaine. Celle-ci aurait pu prendre une autre direction, celle de la monarchie constitutionnelle, qui fut la voie ordinaire en Europe vers la démocratie moderne. En France, l'essai de monarchie constitutionnelle, inaugurée par la Constitution de 1791, fut de courte durée. A partir de cet échec, reconduit par les tentatives de monarchie censitaire de 1815 à 1848, la France a été aux prises avec l'héritage d'une Révolution qui avait réussi à changer radicalement la société, sur la base de l'égalité civile, sans trouver de solution constitutionnelle stable.

La III^e République eut le mérite d'y parvenir en apparence. Confirmant la tradition révolutionnaire, l'adaptant aux temps nouveaux, elle a inscrit dans la loi et répandu dans les mœurs les principes de liberté et d'égalité, tout en diffusant la religion de la patrie. Mais la République s'est imposée difficilement, se heurtant non seulement à la résistance des monarchistes, mais, jusqu'à un certain point, à celle des catholiques encadrés par un clergé intransigeant, hostile à tout libéralisme et réfractaire à la relativisation du rôle de l'Église dans la société. Le cléricalisme – mot apparu à la fin du Second Empire – désigna cette tendance du clergé à faire prédominer son influence hors du domaine religieux. Les fondateurs de la III^e République, anticléricaux par définition – entendons : hostiles au cléricalisme –, répondirent par une solution typiquement française et républicaine, celle de la laïcité.

Ce concept de philosophie politique n'a pas été inventé par

la Révolution, mais il en est issu, inspiré par la philosophie des Lumières (Bayle, Voltaire, Condorcet, entre autres). Il pose la séparation du religieux et du politique. Tandis que la religion est considérée comme une affaire privée, l'organisation politique de la Cité ne dépend d'aucune instance supérieure à la volonté des hommes. Comme le proclame la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, la liberté religieuse, la liberté de croyance est garantie du moment que la religion ne trouble pas l'ordre public : l'État est indifférent en la matière.

Cette philosophie, dont les applications législatives font de l'école un des enjeux majeurs du combat politique, se heurtait à l'enseignement traditionnel de l'Église romaine. Celle-ci, comme toute religion dominante, entendait continuer à peser sur la loi, sur les mœurs et sur la vie politique d'un pays dont elle avait baptisé l'immense majorité des habitants. Elle ne pouvait avoir que défiance face à la « foi laïque » dont la source était le rationalisme et dont l'enseignement défiait le catéchisme catholique. Plus tard, la loi de Séparation des Églises et de l'État, conséquence logique de la doctrine laïque, fut condamnée sans appel par Pie X, « car, disait-il, le Créateur de l'homme est aussi le Fondateur des sociétés humaines ».

Ce conflit central sur la place de l'Église, sur les rapports du religieux et du politique, a structuré l'opposition entre la droite et la gauche – sans pour autant permettre l'alternance au pouvoir entre l'une et l'autre. Le chapitre sur la généalogie des droites illustre la longue anomalie française d'un régime parlementaire qui ne fonctionne pas selon les règles, la légitimité républicaine – et partant gouvernementale – échappant aux catholiques déclarés. Il faudra un certain temps et la guerre mondiale pour que ceux-ci parviennent à quelques postes ministériels, assez modestes au demeurant.

La République s'est donc imposée, non comme un simple système constitutionnel ressortissant à la typologie d'Aristote, pas davantage comme un régime de classe reflétant les clivages sociaux, mais comme un système philosophique opposé au système théologique du catholicisme. Refusant de privilégier une vérité religieuse contre une autre, elle heurtait de front les représentants d'une Église romaine peu disposée à accepter la neutralité de l'État et de l'École. Deux héritages concurrents ont divisé les Français, celui de la chrétienté et celui de la Révolution.

HISTOIRE DE LA FRANCE POLITIQUE

*(sous la direction de Serge Berstein,
Philippe Contamine, Michel Winock)*

1. Le Moyen Âge

(sous la direction de Philippe Contamine)

Seuil, « L'Univers historique », 2002

et « Points Histoire » n° 367, 2008

2. La Monarchie entre Renaissance et Révolution

(sous la direction de Joël Cornette)

Seuil, « L'Univers historique », 2000

et « Points Histoire » n° 368, 2008

3. L'Invention de la démocratie

(sous la direction de Serge Berstein et Michel Winock)

Seuil, « L'Univers historique », 2003

et « Points Histoire » n° 369, 2008

4. La République recommencée

(sous la direction de Serge Berstein et Michel Winock)

Seuil, « L'Univers historique », 2004

et « Points Histoire » n° 370, 2008

RÉALISATION : PAO ÉDITIONS DU SEUIL
IMPRESSION : NORMANDIE ROTO IMPRESSION S.A.S À LONRAI
DÉPÔT LÉGAL : MARS 2003 , N° 58895-4 (1400810)
IMPRIMÉ EN FRANCE